

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 17 novembre 2011

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 14 et 15 novembre 2011

2011 DAC 823 Subvention à l'association Zig Zag Colors (20e).

**M. Christophe GIRARD et Mme Véronique DUBARRY,
rapporteurs.**

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le projet de délibération en date du 31 octobre 2011 par lequel Monsieur le Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Andes diffusion ;

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2511-1 et suivants ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe GIRARD au nom de la 9e Commission, et par Mme Véronique DUBARRY, au nom de la 6^e commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 6.000 euros, est attribuée à l'association Zig Zag Colors 10, rue de Thionville (20e), pour l'organisation de « Artistes/ Autistes, une lettre de différence » à Paris en 2011. X 2011_. 43102.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget de fonctionnement de l'année 2011 de la Ville de Paris rubrique 33, chapitre 65, nature 6574, ligne VF 4 0004 provision pour subventions de fonctionnement au titre de la Culture.